

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce dossier est destiné aux associations sollicitant une subvention auprès de la ville de Villeurbanne au titre du fonctionnement de l'association/du financement d'un projet spécifique/de l'investissement.

Vous pouvez renvoyer ce dossier en format word, en pdf (attention à renommer le dossier **DVACS_DOC_subvention_assoXXX** pour qu'il ne soit pas bloqué) ou le déposer au CCVA, 234 cours Emile-Zola.

Comment se présente le dossier à remplir ?

→ FICHE N°1 : FICHE IDENTITE / ANNUAIRE

Cette fiche est destinée à la présentation de votre association. Les éléments d'identification de votre association, ses activités habituelles et autres renseignements sont indispensables à l'étude de votre demande. Elle sert en partie à fournir les éléments nécessaires à l'établissement de l'annuaire des associations. Cet annuaire est consultable sur le site Internet de la Ville : www.villeurbanne.fr/annuaire

→ FICHE N°2 : FICHE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Cette fiche doit permettre de connaître l'objet de votre demande en la motivant.

→ FICHE N°3 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION

Ce document est obligatoire pour toute demande de subvention. Il concerne l'année de la demande.

→ FICHE N°4 : BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

A ne remplir qu'en cas de demande pour un projet spécifique. Il concerne uniquement le budget alloué au projet.

→ FICHE N°5: ATTESTATION SUR L'HONNEUR

① Après le dépôt du dossier **complet** : votre demande sera examinée avec la plus grande attention. Un courrier vous avertira de la suite qui y sera donnée.

→ FICHE N°6 & 7 : COMPTE RENDU FINANCIER & QUALITATIF DU PROJET

A ne remplir qu'en cas d'attribution de subvention pour un projet spécifique. Ces documents doivent donc être rendus dès la réalisation du projet (6 mois maximum après, conformément à la loi du 12/04/2000).

Toute subvention doit être **votée en conseil municipal**. Seuls les dossiers complets sont examinés, avec les pièces justificatives listées sur la dernière page.